

Index AI : PRE01/177/2012
03 April 2012

La République dominicaine doit enquêter sur toutes les disparitions forcées

L'arrêt rendu par la Cour interaméricaine des droits de l'homme contre la République dominicaine concernant la disparition forcée du journaliste Narciso González Medina en 1994 doit encourager les autorités à enquêter sur tous les cas de disparition forcée dans le pays, a déclaré Amnesty International mardi 3 avril.

Ce jugement ordonne à l'État dominicain de continuer à enquêter sur la disparition de Narciso González Medina, dans le but d'établir la vérité et de sanctionner les responsables.

« L'application en bonne et due forme de la décision prononcée par la Cour interaméricaine des droits de l'homme dans le cas de Narciso González Medina, et l'ouverture d'enquêtes sur l'ensemble des autres cas de disparitions constitueraient un premier pas positif vers la justice en République dominicaine », a expliqué Chiara Liguori, spécialiste des Caraïbes à Amnesty International.

Narciso González Medina, militant et opposant au régime de Rafael Trujillo (1930-1961), a disparu le 26 mai 1994. Avant sa disparition, ce journaliste avait dénoncé des fraudes électorales qui auraient permis la réélection du président Joaquín Balaguer.

D'après les conclusions de la Cour interaméricaine des droits de l'homme, Narciso González Medina a été placé en détention pendant plusieurs jours, y subissant mauvais traitements physiques et psychologiques.

La Cour a en outre ordonné le versement d'une indemnisation et le paiement de soins médicaux et psychologiques aux victimes qui en font la demande. Par ailleurs, elle a exigé de l'État qu'il reconnaisse publiquement sa responsabilité dans ces faits et qu'il prenne des mesures afin de commémorer la vie de Narciso González Medina et sa contribution à la culture dominicaine.

Amnesty International a recensé deux cas récents de disparitions forcées présumées, dans lesquels les victimes ont été vues pour la dernière fois aux mains de la police.

Gabriel Sandi Alistar et Juan Almonte Herrera ont disparu le 23 juillet et le 28 septembre 2009 respectivement. Tous deux étaient soupçonnés d'avoir participé à deux enlèvements.

La police nationale a nié détenir Juan Almonte Herrera, en dépit de témoignages affirmant le contraire. Dans le cas de Gabriel Sandi Alistar, la police a reconnu qu'il avait été appréhendé mais affirme qu'il s'est échappé lors de sa garde à vue.

Dans les deux cas, les autorités n'ont pas pris de mesures efficaces afin de déterminer où se trouvent les disparus, ni dans quelle mesure la responsabilité de l'État est éventuellement engagée.